



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ATTENVILLE & CIE SA**, 1197 Prangins
2. Déclaration de faillite: 11.11.2013
3. Suspension de faillite: 11.02.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.03.2014
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: la société a pour but toutes opérations dans les domaines de l'acquisition, la transmission, la fusion, le rapprochement d'entreprise, la recherche de financement, l'acquisition et la gestion de participation; la société pourra fournir tout service et conseil dans ces domaines, effectuer toutes opérations financières et fiduciaires et exercer de manière générale toute activité se rapportant directement ou indirectement au but social

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

01345521

